

Même son de cloche de M. de Vergennes qui, le lendemain, 27 juillet, écrit à son tour :

« D'après le compte rendu au Roi des nouvelles constructions et dispositions qui viennent d'être faites sous la direction de M. Colombier, dans l'hôpital de la Charité confié à vos soins, Sa Majesté m'a chargé de vous mander que son intention est qu'il n'y soit rien changé sous quelque prétexte que ce soit après le départ de M. Colombier sans que vous m'en ayés informé et que vous ayés obtenu la permission de Sa Majesté qui veut même qu'à cet effet cette lettre soit inscrite sur vos registres ».

Pendant ce temps, à Paris, l'abbé de Cordon, malgré une santé amoindrie, multipliait ses démarches et ses efforts pour arranger les choses, défendant avec chaleur l'administration auprès des ministres et ne cessant de recommander à ses collègues la prudence et la modération. Le 27 juillet, dans une lettre où il accuse réception aux recteurs d'un projet de règlement que ceux-ci lui avaient adressé pour le communiquer à MM. de Vergennes et de Calonne, l'abbé de Cordon ajoute :

« J'ai profité de cette occasion pour entretenir ces deux ministres du désir et du besoin que l'administration avoit d'être justifiée dans leur esprit ; j'ai dit tout ce que je croyois pouvoir y contribuer. Je crois pouvoir vous assurer que l'un et l'autre m'ont paru revenir des impressions fâcheuses qu'ils avoient contre vous ; M. de Vergennes, surtout, m'a protesté que jamais l'administration ne se ressentiroit de la peine que sa conduite lui avoit faite, qu'il saisiroit toutes les occasions de faire du bien à nos pauvres et que nous pouvions compter sur lui. Je me félicite d'avoir cette bonne nouvelle à vous donner ; elle est d'autant plus agréable pour moi que j'ai encore été obligé de vous justifier pour une saisie que vous avez voulu faire sur vos locataires pour le terme de la Saint-Jean. Il ne sera plus question du passé ; travaillons pour l'avenir ; prenons bien garde, on a les yeux fixés sur nous ; je sais positivement qu'on ne demanderoit qu'un prétexte pour changer la constitution de l'administration et en former une supérieure. Je ne peux pas vous dissimuler que j'ai paré le coup, mais je ne saurois répondre des vues du gouvernement ; je vous parle à cœur ouvert, faisons notre profit de cette ouverture... ».

Les recteurs ne goûterent que médiocrement la bonne nouvelle et les